

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 28 (1910)
Heft: 68

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6
2^{tes} Semester . . . 3
Ausland: Zuschlag des Porto
Es kann nur bei der Post
abonnirt werden

Preis einzelner Nummern 15 Cts.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6
2^e semestre . . . 3
Etranger: Plus frais de port
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux

Prix du numéro 15 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich ausgenommen Sonn- und Feiertage	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce	Paraît 1 à 2 fois par jour les dimanches et jours de fête exceptés
Annoncen-Regie: HAASENSTEIN & VOGLER Insertionspreis: 25 Cts. die fünfgespaltene Petitzeile (für das Ausland 35 Cts.)		Régie des annonces: HAASENSTEIN & VOGLER Prix d'insertion: 25 cts. la ligne (pour l'étranger 35 cts.)	

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque cantonale vaudoise, à Lausanne, et ses agences.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Bern — Berne — Berna

Bureau Bern

1910. 14. März. Hans Hübscher, von Basel, wohnhaft in Muri b. Bern, und Paul Otto Leuenberger, von Huttwil, wohnhaft in Bern, haben unter der Firma Ingenieurbureau Leuenberger & Hübscher in Bern eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 1. April 1910 beginnt. Natur des Geschäftes: Ingenieurbureau, Moserstrasse 2.

Bureau Langnau (Bezirk Signau)

11. März. Aus dem Vorstand des Vereins unter der Bezeichnung Alt-evangelische Taufgesinnten-Gemeinden der Schweiz mit Sitz in Langnau (S. H. A. B. Nr. 144 vom 10. Mai 1898, pag. 595; Nr. 91 vom 17. März 1899, pag. 363, und Nr. 157 vom 13. April 1905, pag. 625) sind der Präsident David Ummel, in Cbaux d'Abel, und die beiden Sekretäre Samuel Nussbaumer, in Sous-la-Côte-la-Joux, und Peter Kipler, am Raingut zu Langnau, ausgeschieden. An ihrer Stelle sind in der Konferenz vom 15./16. Oktober 1909 gewählt worden: Als Präsident: Johann Kipler, im Kehr, von und zu Langnau; als Sekretär: Jakob Gerber, von Langnau, Lehrer im obern Frittenbach daselbst, und Jakob Amstutz, von Sigriswil, in Kleintal (Bern Jura). Der Präsident bzw. der Vizepräsident Samuel Gerber führt in Verbindung mit dem Kassier Ulrich Salzmann oder einem der beiden Sekretäre für den Verein die verbindliche Unterschrift.

11. März. Im Vorstand des Vereins unter der Bezeichnung Alt-evangelische Taufgesinnten-Gemeinde Emmethal, mit Sitz in Langnau (S. H. A. B. Nr. 18 vom 17. Januar 1900, pag. 74) sind der Kassier Peter Kipler und der einte Sekretär Johann Mosimann in der Gliederversammlung vom 26. September 1909 ersetzt worden durch: Ulrich Salzmann, von Eggwil, in Langnau, als Kassier, und Friedrich Gerber, von und in Langnau, als II. Sekretär. Der Präsident und der Vizepräsident, der Kassier und die beiden Sekretäre führen je zu zweien für den Verein die verbindliche Unterschrift.

Bureau de Moutier

14 mars. Sous la dénomination de Société de musique, la Lyre de Crémînes, il est fondé une société qui a son siège à Crémînes et qui a pour but la culture de la musique parmi ses membres. Ses statuts portent la date du 10 juin 1908. Tout citoyen peut en faire partie moyennant présentation et acceptation par l'assemblée générale et paiement de la finance d'entrée. La société a des membres actifs et des membres passifs. La qualité de sociétaire se perd par la démission ou l'exclusion; les convocations se font à domicile. Les dettes de la société sont garanties par sa fortune, les sociétaires n'en sont pas personnellement responsables. En cas de dissolution, la fortune sera remise au conseil municipal pour être conservé au profit d'une société identique. Les organes de la société sont: L'assemblée générale et le comité de direction. La signature pour les engagements de la société appartient uniquement au président de la société. Le président est Henri Gossin, originaire de Crémînes.

14 mars. La société le Cercle démocratique de Tavannes, à Tavannes (F. o. s. du c. du 19 février 1907, n^o 42, page 278, et du 10 avril 1908, n^o 89, page 629), dans l'assemblée générale de ses sociétaires du 20 février 1910, a nommé président, en remplacement de Charles Pécaut, visiteur, à Tavannes, démissionnaire: Hermann Schoub, originaire de Rieben (Bâle-ville), intendant de l'arsenal, à Tavannes, qui signera collectivement avec le secrétaire ou avec le caissier au nom de la société.

Uri — Uri — Uri

1910. 10. März. Der Genossenschaftsrat des Konsumvereins Erstfeld (S. H. A. B. Nr. 419 vom 24. Oktober 1905, pag. 1673) in Erstfeld, wurde in der Generalversammlung vom 6. März 1910 folgendermassen bestellt: Jakob Stöckli, von Aristau (Aargau), Präsident; Eduard Schnurrenberger, von Pfälfikon (Zürich), Vizepräsident; Henri Boissier, von Nyon (Waadt), Aktuar; Laurenz Vogt, von Mandach (Aargau), Kassier; Josef Kupper, von Buttisholz (Luzern); Johann Kuhn, von Bisikon (Zürich); Adolf Mayer, von Ermatingen (Thurgau); Fritz Herzog, von Wynau (Bern); Robert Müller, von Kottwil (Luzern); Anton Aschwanden, von Altdorf; Alois Grab, von Schwyz; Ambros Wipfli, von Erstfeld; Robert Tresch, von Erstfeld; Emil Schlumpf, von Mönchaltorf (Zürich); Ernst Hofmann, von Weggis (Luzern); alle in Erstfeld. Die rechtsverbindliche Unterschrift für die Genossenschaft führen je zu zweien der Präsident, Kassier und Aktuar.

Glarus — Glaris — Glarona

1910. 14. März. Die Kommanditgesellschaft unter der Firma F. Fischli & Co., Fabrikation, Handel und Export von Stickereien, in Näfels (S. H. A. B. Nr. 256 vom 14. Oktober 1908, pag. 1770), ist infolge Austrittes der Kommanditistin Witwe Louise Landolt erloschen. Aktiven und Passiven eben über an die neue Firma «F. Fischli» in Näfels.

14. März. Inhaber der Firma F. Fischli, Fabrikation und Handel in Stickereien, in Näfels, ist Fritz Fischli, von und in Näfels. Die Firma übernimmt Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «F. Fischli & Co.» Natur des Geschäftes: Fabrikation und Handel in Stickereien.

14. März. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma «Egidius Trümper & Co.», Druckerei, in Glarus (S. H. A. B. Nr. 272 vom 27. Dezember 1892, pag. 1104) hat sich aufgelöst; die Liquidation wird unter der Firma Egidius Trümper & Co. in Liquid. durch die beiden bisherigen geschäftsführenden Gesellschafter Egidius von Jakob Trümper und Joseph Streiff-Ris besorgt. Die an Alfred Tschudi-Luchsinger erteilte Prokura ist erloschen.

Vaud — Vaud — Vaud

Bureau de Nyon

1910. 14 mars. Société de fromagerie de Prangins, association dont le siège est à Prangins (F. o. s. du c. du 8 octobre 1887, page 779). Dans leur assemblée générale du 23 décembre 1909, les sociétaires ont appelé en qualité de membres du comité: Arthur Favre, président; Georges Dufour, secrétaire; Albert Ruey, Siméon Joseph, Eugène Maire; tous à Prangins.

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de La Chaux-de-Fonds

1910. 10 mars. La raison O. Prêtre, à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. du 30 juillet 1892, n^o 170), est radiée ensuite de renonciation du titulaire, la procuration conférée à Daniel Chappuis (F. o. s. du c. du 9 juin 1908, n^o 146), se trouve ainsi éteinte. L'actif et le passif sont repris par la maison «D. Chappuis, successeur de O. Prêtre».

10 mars. Le chef de la maison D. Chappuis, successeur de O. Prêtre, à La Chaux-de-Fonds, est Daniel Chappuis, des Ponts, domicilié à La Chaux-de-Fonds. La maison reprend l'actif et le passif de la maison «O. Prêtre», à La Chaux-de-Fonds, radiée. Genre de commerce: Combustibles et matériaux de construction. Bureaux: Place Neuve n^o 10.

Genève — Genève — Ginevra

1910. 12 mars. La raison Léon Kaeser, à Genève (F. o. s. du c. du 14 février 1907, page 254), est radiée.

La maison est continuée, avec reprise de l'actif et du passif, sous la raison V. Massonnet, à Genève, par Madame Valérie Massonnet, d'origine vaudoise, domiciliée à Genève. Genre d'affaires: Commerce d'épicerie, fromages et beurre. Magasin: 3, Rue de la Cité.

12 mars. La Société anonyme de l'Avenue de Lancy No. 18, ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 23 juillet 1908, page 1326), a, dans son assemblée générale du 3 mars 1910, renouvelé son conseil d'administration comme suit: François Rubin, Antoine Leclerc (tous deux déjà inscrits), Charles Roeb, Ernest Monjon, Dominique Moschetti; tous à Genève.

12 mars. La société dite Club des Grimpeurs de Genève, ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 29 avril 1907, page 758), a, dans son assemblée générale du 6 janvier 1910, modifié ses statuts en ce sens que la société sera administrée par un comité composé de 7 membres au lieu de 5. Le président actuel est Arthur Wetzler, à Genève, et le trésorier: Charles Plojoux, à la Servette, lesquels engagent la société par leur signature collective.

12 mars. La Société d'Automobiles à Genève (S. A. G.) société anonyme ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 9 juillet 1906, page 1174), a, dans son assemblée générale du 18 janvier 1910, voté sa dissolution et a nommé en qualité de liquidateurs: Gottfried Brennwald, à Zurich, Rudolf Staebelin, à Bâle, et Léon Gouy, à Genève. Les liquidateurs signeront collectivement à deux.

12 mars. Suivant statuts approuvés le 26 novembre 1909, et modifiés le 5 février 1910, il s'est fondé sous la dénomination de Société fribourgeoise d'épargne La Sarine, une association conformément au titre 27 du C. O. ayant pour but l'épargne par petits versements. Son siège est à Genève. Toute personne voulant faire partie de l'association devra être présentée par deux sociétaires, payer une finance d'entrée de fr. 1.50 et adhérer aux statuts. La cotisation sera de 50 centimes au minimum par semaine. Les membres entrant dans la société pendant l'exercice en cours, payeront un surplus de vingt centimes par semaine écoulée. On sort de l'association par démission envoyée par écrit au comité ou par radiation conformément aux statuts; le sociétaire démissionnaire ou radié n'aura droit qu'au remboursement à la fin de l'exercice des cotisations par lui versées, la finance d'entrée, les amendes et les intérêts restant acquis à la société. Chaque année, il sera remboursé à chaque sociétaire le total de ce qu'il aura versé. Cette somme pourra être remboursée avant le terme dans les cas prévus aux statuts. Les intérêts sont répartis au prorata des sommes versées à la caisse. Le produit des finances d'entrée sera acquis à la société pour le nouvel exercice. L'association est administrée par un comité de 7 membres nommés pour une année en assemblée générale et rééligibles. L'association est valablement représentée et engagée par la signature collective du président, du secrétaire et du trésorier. Les sociétaires sont exonérés de toute responsabilité personnelle quant aux engagements pris par l'association, lesquels sont uniquement garantis par ses biens propres. Le comité est composé de Joseph Delabays, à Plainpalais, président; Auguste Gachet, aux Eaux-Vives, secrétaire; Charles Uboldz, à Genève, trésorier; Daniel Wyss, à Genève; Pierre Clerc, à Genève; Walter Stucky, à Genève et N.-Louis Bady, à Carouge. Siège social: Café-brasserie Guillaume Tell, 4, Rue Kléberg.

Compte de profits et pertes de la Banque cantonale vaudoise, à Lausanne, et ses agences

Doit.
Charges.

pour l'exercice 1909.

(Sauf ratification statutaire.)

Avoir.
Produits.

				L. Frais d'administration.				I. Produit du compte d'effets de change.			
5,219	80	Indemnités aux membres du conseil général et au secrétaire.		Effets escomptés sur la Suisse:				Intérêts perçus et commissions		706,440.	20
6,265	70	Indemnités aux membres du comité de surveillance.		Réescompte de l'exercice précédent à 4 1/2 %		96,818.		05	803,258.		25
31,620	20	Indemnités aux membres du conseil d'administration et aux suppléants.		A déduire: Réescompte au 31 décembre 1909 à 4 1/2 %		100,970.		80	702,287.		45
260,776	70	Appointements des employés et surnuméraires.		Papier commercial:				Intérêts perçus, commissions et bénéfice sur les cours		388,739.	72
175,955	08	Commissions aux agents.		Réescompte de l'exercice précédent à 4 % et 4 1/2 %		45,101.		60	888,841.		32
5,134	40	Assurance et entretien de l'hôtel de la banque.		A déduire: Réescompte au 31 décembre 1909 à 4 % et 4 1/2 %		35,773.		80	348,068.		02
20,000	—	Location.		Avances sur nantissement:				Intérêts perçus et commissions		241,204.	35
7,099	50	Chauffage, éclairage, service et surveillance.		Réescompte de l'exercice précédent à 4 1/2 %		41,328.		50	282,532.		85
32,030	65	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.).		A déduire: Réescompte au 31 décembre 1909 à 4 1/2 %		41,452.		50	241,080.		35
35,702	61	Porta, dépêches, frais judiciaires, etc.		Effets à l'encaissement:				Produit d'encaissements, etc.		11,937.	07
11,887	90	Versement à la caisse de retraite du personnel de la banque.		II. Intérêts créanciers et commissions.				1,303,372.		89	
592,060	94	368	40	a. Sur créances en comptes courants.							
				b. Sur autres créances et placements.							
3,892	45	Impôt fédéral sur billets de banque.		Des banques d'émission et correspondants		29,275.		69			
23,563	35	Impôt cantonal sur billets de banque.		Des comptes courants débiteurs (comptes de crédit)		1,913,855.		95			
46,400	06	Autres impôts cantonaux.		Sur comptes courants créanciers momentanément débiteurs		101,240.		26			
113,185	71	39,329	85	Impôts communaux.		Intérêts débiteurs sur comptes de virements et de chèques		421.	19		
				III. Intérêts débiteurs.							
				a. Sur engagements en comptes courants.							
9,167	67	A comptes de virements et de chèques.		b. Sur autres créances et placements.							
11,612	59	A comptes de banques d'émission et correspondants.		De créances sans engagement par lettre de change (cédnles):							
544,629	64	A comptes-courants créanciers.		Intérêts et commissions perçus		613,873.		70			
14,493	96	A consignations juridiques.		Réescompte de l'exercice précédent à 5 %		118,783.		95			
				b. Sur engagements d'autre nature.							
25,259	50	Escompte bonifié sur effets réescomptés.		A déduire: Réescompte au 31 décembre 1909 à 5 %		110,886.		—	621,771.		65
				Sur engagements à terme (certificats de dépôts à terme):							
1,516,098.	50	Intérêts et coupons payés.		De placements hypothécaires de toute nature:							
114,681.	—	Intérêts et coupons échus non encaissés.		Intérêts perçus		98,095.		—			
915,334.	35	Prorata d'intérêts au 31 décembre 1909.		Intérêts échus et non perçus à la fin de l'exercice		4,754.		10			
2,546,113.	85	A déduire: Prorata d'intérêts, intérêts et coupons non encaissés de l'exercice précédent.		Prorata d'intérêts au 31 décembre 1909		36,011.		55			
900,168.	50					138,860.		65			
2,251,108	71	1,645,945	35	IV. Pertes et amortissements.							
				A déduire: Prorata d'intérêts, intérêts et coupons non encaissés de l'exercice précédent.							
				V. Bénéfice net.							
				Solde au 31 décembre 1908.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							
				Bénéfice net de l'exercice 1909.							

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque cantonale vaudoise, à Lausanne, pour l'exercice 1909.

Répartition statutaire des bénéfices (article 54 des statuts).

Lorsque le bilan de la banque est définitivement arrêté par le conseil général, il est payé aux actionnaires, si le résultat le permet, un intérêt de 4 %, soit fr. 20 par action. Le surplus des bénéfices acquis est réparti comme suit:

- An fonds de réserve ordinaire, tant qu'il n'a pas atteint le chiffre de fr. 4,000,000, et aux réserves spéciales une somme pouvant aller du 5 au 50 pour cent.
- An personnel, une somme pouvant aller du 5 au 10 pour cent. Elle se répartit au prorata des traitements fixes entre les membres du conseil d'administration et les employés du siège central.
- Aux actionnaires, le solde, à titre de superdividende.

Les bénéfices de l'exercice 1909 s'élevaient à fr. 1,666,861. 30

Le conseil général de notre établissement, dans sa séance du 5 février 1910, a décidé de les répartir comme suit:

Dividende 4 % soit fr. 20 sur 38,285 actions	fr. 765,700. —
Superdividende 8,50 % soit fr. 17.50 sur 38,285 actions	„ 669,987. 50
A la réserve statutaire	„ 100,000. —
An personnel	„ 60,000. —
A compte nouveau	„ 61,173. 80
	fr. 1,666,861. 30

Par décret du 21 mai 1907, soumis au peuple et ratifié par celui-ci le 9 juin 1907, la Banque Cantonale Vaudoise a été autorisée à augmenter son capital-actions et à en porter le montant de 12 à 25 millions.

Le fonds de réserve a été limité à fr. 10,000,000. — dont fr. 5,000,000. — constitueront le fonds de réserve immobilisé, représenté par des titres, et le solde, jusqu'à concurrence de fr. 5,000,000. —, sera utilisé comme fonds de roulement et constituera ainsi la réserve libre.

B. 26.

Bilan annuel

de la Banque cantonale vaudoise, à Lausanne, et ses agences

au 31 décembre 1909.

(Sauf ratification statutaire.)

Actif.

Passif.

				I. Caisse.				I. Emission de billets.					
		800,000	—	Couverture des billets, en espèces ayant cours légal.		Billets en circulation		1,880,750	—				
		55,570	—	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.		Propres billets en caisse		119,250	—	2,000,000		—	
		855,570	—	Encaisse légale.									
		119,250	—	Propres billets (voir annexe n° 1).									
		616,000	—	Billets de la Banque nationale Suisse.									
		34,000	—	Billets des autres banques d'émission suisses.									
		107,438	06	Billets étrangers.									
1,734,927	36	2,669	31	Monnaies d'appoint et monnaies étrangères.									
				II. Créances à courte échéance.									
				(Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)									
		211,062	50	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.									
		1,762,350	21	Correspondants débiteurs.									
		1,927,069	33	Comptes courants entre la Banque principale et ses agences.									
				Divers:									
				579,690. 22 Coupons.									
				291,385. 55 Valeurs en commission.									
				21,229. 90 Formules timbrées.									
4,792,787	71	892,305	67										
				III. Créances sur effets de change.									
				Effets escomptés sur la Suisse:									
				4,402,593. 60 échus dans les 30 jours.									
				3,444,602. 40 " entre 31 et 60 "									
				3,128,845. 40 " 61 et 90 "									
				2,564,824. — " après 90 "									
13,530,865	40												
				Papier commercial:									
				Suisse		Etranger							
				2,889,514. 59 échus dans les 30 jours		13,352. 95							
				1,994,219. 40 " entre 31 et 60 "		4,454. 50							
				1,610,744. 55 " 61 et 90 "		9,470. 30							
				304,347. 85 " après 90 "		1,308. 90							
6,324,413	04			6,295,826. 39		28,586. 65							
				Avances sur nantissement:									
				1,422,220. — échus dans les 30 jours.									
				1,905,465. — " entre 31 et 60 "									
				1,498,590. — " 61 et 90 "									
				1,326,175. — " après 90 "									
6,152,450	—			Effets à l'encaissement.									
26,697,352	21	689,623.	77										
				IV. Autres créances à terme.									
				(Disponibles après 8 jours.)									
				41,070,057		76							
				1,183,359		45							
				11,039,360		—							
55,749,944	06	2,457,166	85	Comptes courants débiteurs avec crédit convert.									
				Comptes courants créanciers momentanément débiteurs.									
				Créances sans engagement par lettre de change, avec garantie.									
				Créances hypothécaires de toutes sortes.									
				V. Placements à terme indéfini.									
				1,454,708		—							
				4,315,977		—							
				5,000,000		—							
				10,770,685		—							
				116,800		—							
13,315,202	10	2,427,717	10	Immeubles en liquidation, non destinés à l'usage de la banque.									
				Liquidations et soldes (en souffrance).									
				VII. Placements fixes.									
				500,000		—							
				75,000		—							
577,000	—	2,000	—	Hôtel de la banque.									
				Dépendances de l'hôtel de la banque (voir annexe n° 5).									
				Mobilier de la banque.									
				VIII. Comptes d'ordre.									
				4,754		10							
				Intérêts échus et non perçus sur articles de l'actif									
40,765	65	86,011	55	Prorata d'intérêts sur articles de l'actif									
				(voir détail an compte de profits et pertes).									
				IX. Capital non versé.									
				Capital non versé (solde de la part réservée à l'Etat de Vaud).									
5,857,500	—												
108,765,479	09												

Annexe n° 2. Inventaire des titres au 31 décembre 1909.

Nombre	%	Désignation des titres	Nominal	Cours	Sommes	Nombre	%	Désignation des titres	Nominal	Cours	Sommes
I. Obligations.						Report					
4074	3 1/2	Suisse, emprunts des chemins de fer 1889/1907	4,074,000	95	3,870,300	78	3 1/2	Christiania, emprunt de la ville 1903	36,500	90	32,850
216	4	" " " " 1901	162,000	100	162,000	93	4 1/2	Chemin de fer Central-Vaudois	98,000	90	88,700
180	3	" Confédération, emprunt 1903	90,000	84	75,600	851	4	" " Lausanne-Echallens	425,500	95	404,225
20	3 1/2	Vaud, emprunt du canton 1903	100,000	95	95,000	28	4	" " Russes 1903, garanties	14,000	80	11,200
400	4	" " " " 1907	200,000	100	200,000	270	4 1/2	Société électrique d'Aubonne	135,000	95	128,250
61	3 1/2	Bâle-Campagne, emprunt du canton 1905	61,000	93	56,730	163	4	" des forces motrices de l'Avançon	81,500	95	77,425
911	3 1/2	Châtelard-Montreux, emprunt 1893	455,500	90	409,950	802	4 1/2	" des chaux et ciments de Baulmes	401,000	98	392,980
1	3 1/2	" " " " 1893	500	pour	220	35	4 1/2	" des forces motrices de la Grande-Eau	17,500	100	17,500
178	3 1/2	Zurich, emprunt de la ville 1898	140,000	93	130,200	82	3 1/2	Crédit foncier vaudois 1889	67,500	94	63,450
Les titres ci-dessus constituent le fonds de réserve statutaire, suivant décret du Grand-Conseil du canton de Vaud, du 21 mai 1907.					5,000,000	54	3 1/2	" " " " 1905	54,000	95	51,800
465	3	Suisse, emprunt des chemins de fer, différé	232,500	85	197,625	51	4	Indiana Lighting Co, 1958	51,000	5 & 65	165,750
81	4	Lucerne, emprunt du canton 1909	81,000	100	81,000	955	4 1/2	Société des forces motrices Joux-Orbe	477,500	98	467,950
557	3 1/2	Vaud, emprunt du canton 1888/1904	278,500	93	259,005	21	4	" électrique de Gryon	10,500	95	9,975
98	4	" " " " 1907	49,000	100	49,000	31	4 1/2	" des Hôtels National et Cygne	31,000	100	31,000
18	2 1/2	Anglais, emprunt consolidé	10,400	25 & 32	213,200	67	4	" de Navigation sur le lac de Lugano	67,000	100	67,000
50	3	Allemand, " " " " 1900	100,000	122 & 32	100,040	56	4	" des Tramways Lausannois	28,000	98	27,440
2	4 1/2	Japonais, emprunt 1905, 1re série	1,000	25 & 30	22,500	Obligations					
275	5	" " " " 1906	137,500	100	137,500	II. Actions.					
117	3	Prussien, emprunt consolidé	100,000	122 & 32	100,040	981		Banque Nationale Suisse	300	245,250	
16	4	Russe, emprunt 1902	29,000	122 & 75	26,535	588		Crédit foncier vaudois	250	378,120	
180	4 1/2	" " " " 1905	180,000	122 & 32	202,032	651		Cie du chemin de fer Genève-Vevrier	640	358,050	
57	5	Sao Paulo, emprunt 1908 (bons)	43,500	93	40,455	536		Société des forces motrices Joux-Orbe	550	382,320	
16	3 1/2	Bienne, emprunt de la ville 1907	8,000	90	7,200	48		Maison Moderne	550	26,400	
18	3 1/2	Châtelard-Montreux, emprunt 1893	9,000	90	8,100	19		Société romande d'électricité	350	8,650	
1364	4	Lausanne, emprunt de la ville 1909	682,000	100	682,000	79		Cie internationale des wagons-lits (ordinaires)	340	32,980	
2	3 1/2	Morges, " " " " 1904	2,000	95	1,900	6140		Titres divers (dont la plupart sont amortis et ne figurent que pour mémoire)		79,938	
35	3 1/2	St-Gall, " " " " 1903	35,000	93	32,550	Actions					
137	3 1/2	Yverdon, emprunt de la ville	137,000	90	123,300	Obligations					
Report					7,160,682	TOTAL					
						1,454,708					
						9,315,977					
						10,770,685					